

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

GATT

RESTRICTED COPY

TN.60/7

February 1961

Special Distribution

DIVISION LIT
COPIES D'
NE PAS

1960-61 TARIFF CONFERENCE

SECURITY REGULATIONS

Admission to Conference Building

Delegations are once more reminded of the security rule laid down by the Tariff Negotiations Committee that only holders of cards issued by the secretariat may obtain admission to the Conference Building at 63/65 rue de Lausanne.

Members of delegations are therefore asked to show their cards to the doorkeepers posted at the two entrance doors.

Members of delegations would greatly contribute to effective security by strictly observing the above rule. Doorkeepers have been instructed to report any breach of this or any other rule to the Conference secretariat.

CONFERENCE TARIFAIRE DE 1960-61

REGLES DE SECURITE

Admission dans le bâtiment de la Conférence

Il est rappelé une fois encore aux délégations qu'en vertu des règles de sécurité établies par le Comité des négociations tarifaires seuls les titulaires de cartes délivrées par le secrétariat peuvent être admis dans le bâtiment de la Conférence, 63/65 rue de Lausanne.

Les membres des délégations sont donc invités à montrer leurs cartes aux huissiers en faction aux deux portes d'entrée du bâtiment.

En se conformant scrupuleusement à la règle ci-dessus, les membres des délégations apporteront une contribution appréciée à la sauvegarde de la sécurité. Les huissiers ont reçu pour instruction de signaler au secrétariat de la Conférence les infractions à cette règle ou à toute autre prescription.